

## Tableau récapitulatif des normes d'occupation du domaine public 2021

	<b>Règlement actuel</b>	<b>Normes autorisée à l'été 2021</b>
<b>Superficie</b>	Pas de superficie maximale	Pas de superficie maximale
<b>Localisation</b>	Devant la façade du commerce Avec l'accord du voisin, possibilité d'occuper devant la façade voisine	Devant la façade du commerce Avec l'accord du voisin, possibilité d'occuper devant la façade voisine  Terrasse commune autorisée
<b>Empiètement sur la chaussée</b>	1,5 m	1,5 m
<b>Capacité d'accueil</b>	1,2 m par personne	Capacité doit respecter les mesures de santé publique
<b>Garde-corps</b>	Métal, bois	Métal, bois (sécurité)
<b>Bacs de protection</b>	Oui	Oui
<b>Plate-forme</b>	Oui	Directement sur la chaussée, mais assurer l'accessibilité universelle
<b>Bacs végétaux</b>	Exigés	Exigés
<b>Diversité matériau, PVC (chaises ou tables)</b>	Non	Oui
<b>Chauffage électrique</b>	Oui	Oui
<b>Éclairage</b>		

\* Tarif (frais d'étude et d'occupation) pour cafés-terrasses et placotoirs : 50 \$